

CONTRAT D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENTS

Conditions particulières

Le présent contrat objet de la décision du ministre chargé des finances n° 90201401859Pdu du 28 Mai 2014, est régi par la loi 17.99 portant code des assurances et les textes pris pour son application, ainsi que par les conditions générales du contrat « Assurance individuelle accidents contre les accidents corporels » et les présentes conditions particulières.

N° Police	9201600	111700.
Intermédiaire	NAFORA ASSURANCES	NAFORA Again
Adresse Intermédiaire	6, Rue Reine Elisabeth	6 P. ASSURANCEO
Code Intermédiaire	508	Tel: Os Transport
Code Assuré	50802277	Tél: 05.37.39.51,80

	Assure		
Nom assuré	ZRIOUAL OTHMANE		
Adresse	LOGEMENT DE LA 3EME BAFRA		
Profession déclarée	Stagiaire dans un poste à STAGIAIRE		
Date de naissance	16/08/2003		
CIN	GI14323	1	
Bénéficiaire(s) en cas de décès	AYANT DROIT		

DUREE DU CONTRAT				
Date d'effet : 10/07/2025	Date d'expiration: 09/01/2026	Durée: Ferme		

DECLARATION DU RISQUE ET CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

NEANT

OBJET ET ETENDUE DE LA GARANTIE			
Garanties Capital en DHS Franchises			
Décès ACCIDENTEL	10 000.00	Sans	
Invalidité permanente en cas d'accident	10 000.00	Indemnité calculée par l'application du taux d'invalidité IPP au capital assuré	
Frais médicaux en cas d'accident	1 000.00	10 %	

Déclaration de l'assuré des autres contrats couvrant le même risq	ue
	Déclaration de l'assuré des autres contrats couvrant le même risq

Décompte de la cotisation au comptant				
Cotisation Nette	Accessoire	Taxe	Taxe Prafiscale	Total (DHS)
100.00	25.00	14.00	1	140.00

Clause d'arbitrage

Le souscripteur déclare donner son accord express à la clause d'arbitrage prévue à l'article 11 des conditions générales

Clause type sur la protection des données péronnelles

« Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés. La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales. Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir les dites informations. L'assureur garantit notamment le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés. L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent. Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès : de la Mutuelle d'assurances des transporteurs unis, responsable du département développement.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales »

Fait en trois exemplaires à : KENITRA

Le 04/07/2025

L'assuré

La Mutuelle d'assurances des transporteurs

NAFORA ASSURANCES 6, Rue Reine Elisabeth - KENITRA Tél: 05.37.39.51.88